

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 15 AVRIL 2009

Le six avril deux mille neuf, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du canton de MONTCUQ a été régulièrement convoqué pour le quinze avril deux mille neuf, à neuf heures trente, en séance ordinaire à la Salle des fêtes de SAINT MATRE.

Le Président,

Le quinze avril deux mille neuf, à neuf heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de M. Daniel MAURY.

Présents ou représentés : Tous les délégués en exercice, M. ROUX étant remplacé par M. GARDES, suppléant, M. WOJCIECHOWSKI par M. LAPEZE Jean-Marc, suppléant, et M. RUAMPS par Mme LASBOUYGUES, suppléante.

Excusés : Mmes MILTGEN, RESSEGUIER, MM. LAPEZE Alain, DHENNIN.

Absents : Mmes GOMES, ROUMIGUIE, FORESTIER, MM. ALLE, ZENI.

M. MAURY remercie l'ensemble des membres du Conseil de leur présence ainsi que M. le Maire de SAINT MATRE pour son accueil et accueille M. SCHNAKENBOURG, Percepteur et comptable de la collectivité.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

1) VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2009

M. le Président remet à chaque conseiller un document récapitulant les propositions de dépenses et recettes en sections de fonctionnement et d'investissement pour le budget primitif principal 2009, pour les ateliers relais Saur et Vallée du Lendou ainsi que pour la maison médicale.

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

M. le Percepteur fait une lecture globale de la section de fonctionnement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 1 517 770 €.

➔ DEPENSES

- Chapitre 011 : Charges à caractère général : 471 903 €
- Chapitre 012 : Charges de personnel : 354 220 €

M. MAURY explique que l'augmentation des charges de personnel par rapport à l'an dernier s'explique notamment par les avancements de carrières et par le recrutement à temps partiel de Mme BALAT. Il rappelle cependant que le Pays de Cahors et du Sud du Lot verse à la Communauté, comme les années précédentes, une participation de 9 508 € au titre du travail effectué par celle-ci dans le cadre du Pays.

- Chapitre 65 : Charges de gestion courante : 168 709 € prévus initialement mais

portés à 171 709 € après discussion quant aux subventions à verser

Concernant ce chapitre, à l'article 65737- Autres participations SIVU, M. MAURY propose de verser la même participation que l'an dernier.

M. MAURY donne également le détail des subventions aux associations. Un débat s'instaure autour de la subvention pour les jeunes agriculteurs. Après discussion, il est décidé par 26 voix pour et 4 voix contre de porter la subvention aux jeunes agriculteurs à 5 000 €

Le Président explique que l'Ecole de musique lui a fait parvenir une demande d'augmentation de sa subvention. Il explique qu'il a été décidé avec les autres Présidents de Communauté de communes de rencontrer les responsables de cette association pour leur demander de diminuer leurs dépenses, en ce qui concerne le secrétariat notamment.

M. Le Président fait également part de sa décision de proposer la même subvention pour l'Office de Tourisme (48 600 €) dans l'attente du résultat de l'étude en cours.

- Chapitre 66 Charges financières : 17 343 €

- Chapitre 042 Dotation aux amortissements : 33 035 €

M. MAURY explique que ce chapitre est dévolu aux opérations d'ordre et notamment aux amortissements de matériels achetés depuis 2006. Les sommes se retrouvent à l'identique en section d'investissement.

- Chapitre 67 Charges exceptionnelles : 230 €

Il s'agit là d'annulations de titres sur exercice antérieur.

- Chapitre 023 Virement à la section investissement : 447 892 €

- Chapitre 022 : € pour les dépenses imprévues. 30 000 € prévus initialement mais 21 438 € votés après décision sur les subventions et les taux des taxes.

➔ RECETTES

Le détail est donné par M. le Président pour chaque article

Chapitre 70 : Produits des services 13 930 €

Chapitre 73 Impôts et taxes : 875 033 € prévus initialement

Mais portés à 869 471 après décision sur les taux de taxes à appliquer (cf ci-après)

Chapitre 74 : Dotations et participations 510 845 €.

M. MAURY précise que la DGF augmente de 23 000 € par rapport à l'an dernier.

Chapitre 75 : Autres produits gestion courante : 46 246 €

Il s'agit d'un excédent du budget Atelier relais Saur datant de plusieurs années précédentes. Il est proposé de régulariser la situation cette année et donc de le reporter au BP.

Chapitre 013 : Atténuation de charges : 20 000 €

Chapitre 77 : Autres produits exceptionnels 1 380 €

Chapitre 002 : Excédent antérieur reporté : 55 898 €

2 - SECTION D'INVESTISSEMENT

M. SCHNAKENBOURG fait la lecture du Budget Prévisionnel 2009 en dépenses d'investissement. Celui-ci s'équilibre à la somme de 1 147 994 €.

M. Le Président énumère les opérations prévues :

➔ DEPENSES

- Remboursement du capital des emprunts : 56 937 €

- Matériaux divers : 13 400 € + 6 600 € (de crédits de report) = 20 000 €

- Achat matériel : 4 500 € + 2 500 € (de crédits de report) = 7 000 €

- Ouvrage d'arts : 23 000 € + 12 000 € (de crédits de report) = 35 000 €

- Matériaux voirie : 305 600 € + 4 400 € (de crédits de report) = 310 000 €

- Signalisation : 7 000 € + 500 € (de crédits de report) = 7 500 €

- Informatique : 8 000 € + 2 000 € (de crédits de report) = 10 000 €

En vue du remplacement des ordinateurs de l'espace multimedia.

- Bâtiment : 1 300 € + 1 700 € (de crédits de report) = 3 000 €

- Aménagement Saint Cyprien :	135 250 €
- Microsignalétique :	5 100 € de crédits de reports
- Conteneurs :	500 € + 2 550 € (de crédits de report) = 3 050 €
- Minibus :	21 647 € financés par la CAF
- Aménagement Saint Pantaléon:	10 000 € pour le lancement de l'opération
- Programme voirie 2009 :	70 000 €
- Véhicule 5 places :	12 000 € avec 2 000 € de reprise de la Seat
- Médiathèque :	6 000 € (achat de meubles)
- Radar mobile préventif :	4 000 €
- Amortissements :	
. machine à peindre :	5 000 € de restes à réaliser
- Dépenses imprévues d'investissement :	30 000 €

→ RECETTES

Le financement est assuré par le virement de la section de fonctionnement (447 892 €), par les différentes subventions de l'Etat, de la Région et du Département, et par les emprunts.

Le Conseil Communautaire VALIDE les propositions inscrites, et VOTE le budget primitif 2009 par 29 voix pour et une voix contre.

2) VOTE DU TAUX DES TAXES

M. le Président explique au Conseil le mécanisme concernant les impôts communautaires : pour connaître le montant qui sera versé à la Communauté par les services fiscaux, il convient de multiplier les bases communiquées par les taux d'imposition votés par la Communauté de communes.

Il rappelle que depuis la création de la Communauté de communes, les taux communautaires n'ont pas bougé. Le Bureau de la Communauté a décidé de proposer au Conseil une augmentation de 2%.

Après discussion, par 27 voix pour et 3 contre, le Conseil communautaire décide d'augmenter les taux d'1% et donc de voter les taux suivants :

Taxe d'habitation :	4.48 %
Foncier bâti :	7.37 %
Foncier non bâti :	57.51 %
Taxe professionnelle :	6.01 %

3) VOTE DU TAUX DES ORDURES MENAGERES

Le Président propose d'établir le taux des ordures ménagères à 11.20 %, conformément aux souhaits du SICTOM

Le Conseil communautaire accepte à l'unanimité cette proposition.

Il précise cependant que dans le budget, la somme prévue en dépenses est supérieure à celle prévue en recettes. Cela s'explique par le fait que la somme prévue au BP dépend de bases prévisionnelles. Or l'Etat verse des recettes en fonction des bases réelles. La Communauté perçoit donc généralement plus de recettes qu'elle ne reverse de dépenses au SICTOM. Il convient donc de reverser le trop perçu de 2008. M. MAURY précise toutefois qu'en cas de « trop payé », le SICTOM reverserait la différence à la Communauté de communes.

4) VOTE DU BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS VALLEE DU LENDOU

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

M. le Percepteur fait une lecture globale de la section de fonctionnement, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 19 710 €.

→ DEPENSES

Les dépenses sont constituées par :

- les intérêts des emprunts : 7 356 €
- les ICNE : 632 €
- les amortissements : 7 176 €
- les arrondis de TVA : 5 €
- dépenses imprévues : 1 380 €
- le virement à la section d'investissement : 3 161 €

→ RECETTES

Elles sont constituées par :

- Revenus des loyers : 14 530 €
- Excédent reporté : 5 175 €
- Arrondis TVA : 5 €

2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à 11 984 €.

→ DEPENSES

- Remboursement du capital d'emprunt : 8 823 €
- Travaux : 3 161 €

→ RECETTES

- Dettes envers locataires : 1 647 €
- Amortissements : 7 176 €
- Virement de la section d'investissement : 3 161 €

Le Conseil Communautaire valide les propositions inscrites et vote le budget à l'unanimité.

5) VOTE DU BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS SAUR

M. Le Trésorier donne lecture du budget.

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à la somme de 98 920 €.

→ DEPENSES

Elles sont constituées par :

- Primes d'assurances : 847 €
- les intérêts des emprunts : 27 175 €
- ICNE : 401 €
- les amortissements : 24 246 €
- dépenses imprévues : 46 485 €
- arrondis de TVA : 5 €
- reversement excédents au BP : 46 246 €

→ RECETTES

- Revenus des loyers :	51 419 €
- Excédent reporté :	46 649 €
- Produits de gestion :	847 €
- Arrondis de TVA :	5 €

2 – SECTION D’INVESTISSEMENT

Elle est équilibrée à la somme de 76 919 €

→ DEPENSES

- Emprunt capital	76 919 €
-------------------	----------

→ RECETTES

- Amortissements :	24 246 €
- Dettes envers locataires :	52 246 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOPTE ce budget à l’unanimité.

6) VOTE DU BUDGET ANNEXE MAISON MEDICALE

M. Le Trésorier fait la lecture du budget.

1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s’équilibre à la somme de 16 503 €.

→ DEPENSES

Elles sont constituées par :

- Eau :	500 €
- Electricité :	2 995 €
- Entretien bâtiment :	200 €
- Maintenance :	700 €
- Primes d’assurances :	250 €
- Taxes foncières :	278 €
- Intérêts des emprunts :	5 115 €
- ICNE :	1 900 €
- Arrondis de TVA :	5 €
- Virement à la section d’investissement :	4 560 €

→ RECETTES

- Excédent antérieur reporté :	1 962 €
- Revenus des loyers :	12 107 €
- Provisions pour charges :	2 429 €
- Arrondis de TVA :	5 €

2 – SECTION D’INVESTISSEMENT

Elle est équilibrée à la somme de 92 039 €

→ DEPENSES

- Déficit antérieur reporté :	45 347 €
- Travaux	40 623 €
- Remboursement capital :	5 060 €
- Caution :	1 009 €

→ RECETTES

- Subventions	
. DDR :	38 817 €
. Région :	28 800 €
. Département :	18 853 €
- Caution :	1 009 €
- Virement de la section de fonc. :	4 560 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire ADOPTE ce budgets à l'unanimité.

7) PROGRAMME VOIRIE 2009

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire le projet d'aménagement des voies communales et chemins ruraux du canton de MONTCUQ réalisé par les entreprises. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à 70 000 € TTC. Cette opération comporte des travaux de renforcement, de reprofilage et de revêtement de la chaussée.

Le Conseil Communautaire approuve le projet et donne tous pouvoirs à M. le Président pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation du projet, et notamment lancer une consultation dans le respect du code des Marchés publics.

8) PLAN DE FINANCEMENT – AMENAGEMENT ST CYPRIEN

La communauté de communes de Montcuq a notamment pour compétence l'aménagement des bourgs. Le conseil communautaire avait décidé d'inscrire au programme d'investissement les travaux de l'aménagement du bourg de Saint-Cyprien.

M. le Président explique que le projet a pris du retard pour diverses raisons et le coût global des travaux n'est connu que depuis récemment. Afin de mener à bien le projet, il faut aujourd'hui solliciter les subventions. Il précise que ce projet a été validé dans la programmation de la seconde année du contrat de Pays de Cahors et du Sud du Lot.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire

- **DECIDE** de solliciter des subventions auprès du Conseil Régional et du Conseil Général, selon le plan de financement suivant:

Coût HT :	113 085 €
Etat (DGE) (acquis):	33 925 € soit 30 %
(arrêté = 35 595 € soit 30 % de 118 650 €)	
Conseil Général (FAIE - PAYS, à solliciter) :	22 617 € soit 20 %
Conseil Régional (PAYS, à solliciter) :	22 617 € soit 20 %
Autofinancement :	33 926 € soit 30

9) PERSONNEL

M. MAURY explique qu'un des agents de l'équipe a subi un accident du travail et que pour le remplacer, M. Olivier SOULIGNAC a été embauché jusqu'à la fin du mois d'avril pour commencer.

S'agissant du recrutement de l'agent saisonnier, la décision d'embauche sera prise au 01.05.2009.

Enfin, M. le Président informe l'assemblée que pour l'année 2009, tous les emplois budgétaires prévus sont actuellement pourvus à l'exception d'un emploi d'adjoint technique principal 2° classe qui le sera dans l'année.

10) VI) QUESTIONS DIVERSES

1) SIVU

Mme SABEL fait part des difficultés financières qu'elle rencontre pour la mise en place du budget de sa commune. Elle pense qu'il est nécessaire de remettre à plat, les dépenses de chaque SIVU, notamment en ce qui concerne la participation de la Communauté de communes, étant entendu qu'il ne peut s'agir que des dépenses de fonctionnement. Les élus donnent leur accord pour une réunion.

2) Aménagement des espaces publics de SAINT PANTALEON

M. MAURY rappelle que le prochain village à bénéficier des aménagements des espaces publics sera SAINT PANTALEON. Il propose de lancer l'opération et de consulter un géomètre et un architecte afin de préciser le projet. Il précise que cette consultation pourrait concerner également une autre commune dont le nom reste à préciser. Les élus donnent leur accord pour le lancement de l'opération de SAINT-PANTALEON et de la consultation. Ils remettent à une date ultérieure le choix des prochaines communes à aménager.

3) Convention QCI

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de communes délègue, depuis quelques années déjà, l'entretien et le nettoyage des chemins de randonnées à l'Association d'insertion QCI. Il explique qu'il convient de signer une nouvelle convention pour l'année 2009. Le Conseil Communautaire autorise le Président à signer la convention pour un montant total de 3 348 € pour 10 circuits (soit 58.50 km).

4) Commission Environnement

M. BOUTARD explique que les membres de la Commission environnement souhaitent que les documents de l'ADEME concernant les économies d'énergie soient distribués par les communes au moment du retrait des dossiers de permis de construire ou certificats d'urbanisme, accompagnés d'une lettre de la Commission. Il demande donc aux élus présents de prendre ces documents pour leur commune.

Par ailleurs, il fait part d'une visite sur la Commune de SAINT-GERY, organisée par Quercy Energies le 12 juin, dans le but de présenter les options qui s'offrent aux collectivités en matière de chaufferies bois. Il invite les élus intéressés à se faire connaître auprès de Chantal.

Enfin, M. MAURY informe les conseillers que le diagnostique de performance énergétique (DPE) intercommunal réalisé par Quercy Energies a débuté dans deux communes. Il a pour but d'étudier les solutions à mettre en œuvre pour une meilleure maîtrise des consommations d'énergie dans les bâtiments communaux. M. le Président rappelle que les autres communes intéressées peuvent se faire connaître auprès de Chantal BALAT ;

5) Prochaine réunion

M. Le Président propose que la prochaine réunion se tienne à LASCABANES

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Le Président lève la séance publique.
Affiché en exécution de l'article L 2121-25 du Code des Collectivités Territoriale.

Le Président,